



14 juillet 2020

**AVIS DE Co-27-XII ENVIRONNEMENT SUR LE PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES BOUDETS
(commune de Saint Beauzély)**

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Co-27-XII ENVIRONNEMENT est un collectif associatif de 27 associations de protection de l'environnement, de la biodiversité et du patrimoine en Aveyron. Il est l'interlocuteur régulier des pouvoirs publics.

A lecture du dossier nous nous sommes tout d'abord interrogés sur deux questions fondamentales :

1. Pourquoi une nouvelle enquête publique, s'il n'y a pas le moindre contenu nouveau à présenter au public ?
Notamment au titre du paysage ou au titre de la biodiversité : parce que pour notre part nous pensons qu'il y a bien des contenus nouveaux à présenter et j'y reviens un peu plus tard.
2. Pourquoi l'étude d'impact n'est-elle pas actualisée ?
L'opérateur aurait-il manqué de diligences nécessaires, les services de l'Etat auraient-ils omis de demander à l'opérateur de produire sous délai approprié une telle étude d'impact actualisée ?

En tous les cas, dans ces conditions, l'Etat en charge de la protection de l'Environnement ne permet pas au public, dans les conditions et les limites définies par la loi, de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement (réf. art. 7 de la Charte de l'Environnement)

Pourtant, la biodiversité sur le massif du Lézou a beaucoup évolué durant les 15 dernières années, on le voit tous les jours :

- on voit désormais régulièrement voler sur nos crêtes des espèces qui n'existaient pas, notamment des rapaces et des vautours que l'étude d'impact de 2005 considérait comme rares ou exceptionnels.
- il est désormais connu qu'une espèce particulièrement rare de chiroptères, et protégée, la Grande Noctule, existe de toujours sur le massif : il est étonnant que l'opérateur l'ait voici 15 ans omise, d'autant qu'elle est reconnue comme étant le foyer de développement dans la partie Sud de la France, cela pouvait-il lui échapper ?

En admettant que cela lui ait échappé en 2005, pourquoi en 2020 ne présente-t-il pas seulement une courte note à ce sujet ?

Alors quel est le sens de cette enquête publique, puisque l'on ne met pas à la disposition du public les informations nécessaires pour qu'il puisse émettre un avis pertinent ?

Nous demandons donc, au vu de cette présence exceptionnelle d'espèces rares et protégées, que soit respectée la biodiversité et que soient suivis d'effets concrets les propos publics du directeur de la LPO de l'Aveyron devant la Secrétaire d'Etat Emmanuelle Wargon lors du débat public du 27 août 2020, à savoir : *il existe*

des carences de l'évaluation d'impact des éoliennes sur la faune volante ... tout tend à prouver que la mortalité est forte surtout quand des éoliennes ont été implantées là où elles n'auraient jamais dû l'être.

A quoi la Secrétaire d'Etat lui a répondu : il nous faut retravailler l'équilibre territorial de l'éolien en fonction non plus seulement de la capacité technique du territoire et de son gisement en vent, mais en fonction de son histoire et de sa sensibilité, de la nécessité de protection de ses paysages et de sa biodiversité.

Elle a ajouté : les EnR devront se développer en respectant les dynamiques de territoire, la biodiversité et les paysages, et la politique énergétique ne doit plus être dictée par les opérateurs industriels.

Madame la Préfète était à cette occasion aux côtés de la Secrétaire d'Etat, et ce propos n'a pas raisonnablement pu lui échapper. Nous la savons d'ailleurs sensible à ce sujet puisque le 24 décembre 2019 elle a publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture un « arrêté préfectoral d'urgence à l'encontre de SNC ESCO » par lequel elle constate le décès de trois vautours fauves, espèce particulièrement protégée, sur le site de Montfrech - commune de Séverac d'Aveyron - et ordonne à l'opérateur ESCO de respecter ses obligations de prévention et de suivi.

Nota : Montfrech est distant d'à peine 12 km de la Croix des Boudets, et à l'échelle d'un vol de vautours ou de rapaces, cette distance Croix des Boudets-Montfrech à l'évidence n'est qu'une simple promenade

En outre, ce projet est à 600 m d'une zone Natura 2000 et d'une Znieff : et justement ce sont ces zones, avec les haies, qui accueillent les oiseaux et les chiroptères y compris la Grande Noctule évoquée plus haut.

Alors, qu'est-ce qu'il peut être compensé, sachant que sur la centrale éolienne de Roustans plus au sud (commune de Tauriac), centrale de référence en matière de suivi de la mortalité par les services de l'Etat, il a été dénombré une mortalité moyenne de 44 chiroptères/ éolienne/ an, nonobstant les prélèvements par les renards, blaireaux et autres prédateurs qui ne peuvent être comptabilisés ? Peut-on vraiment penser que compenser, donner de l'argent, cela remplacera les oiseaux et les chauves-souris qui auront été tués ?

Réellement, en 15 ans la situation de plusieurs espèces de rapaces, de vautours et de chauves-souris a changé en matière de biodiversité : réellement, il aurait fallu commencer par actualiser l'étude d'impact, et appliquer tant la Charte de l'Environnement que la Loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages du 8 août 2016.

L'étude paysagère est grandiloquente et ses termes sont déplacés qui font référence à des nouveaux paysages industriels qui sont totalement déplacés dans cet environnement montagnard et agreste. Nous n'avons pas besoin de nouveaux marqueurs paysagers, dès lors qu'en réalité il n'y a déjà que trop d'éolien sur le Lévezou. Il faut prendre en compte les effets cumulés.

Les habitants de Mauriac et des hameaux environnants qui déjà souffrent de l'éolien existant doivent être protégés.

Les photomontages pourtant anciens de 15 ans démontrent amplement combien ce projet si d'aventure il se concrétisait abîmerait un peu plus les lignes paysagères harmonieuses de cette partie du massif. Chacun a compris que les opérateurs veulent en mettre partout, depuis le sud-est du Lévezou jusqu'à Séverac en passant par Castelneau-Pégayrols et par la Croix des Boudets. Nous ne souhaitons pas que soit créé un tel effet-barrière, ni que les confins du Mont Seigne soient défigurés.

Accessoirement les 100 000 visiteurs annuels de Micropolis ne verront que cela, ce qui ne peut manquer de porter préjudice à l'attractivité touristique du massif, qui désormais dispose d'un nouveau lieu emblématique dont la notoriété monte peu à peu : le sanctuaire gallo-romain des Basiols.

Enfin, le département et le massif du Lévezou sont déjà des territoires à énergie positive, comme Co-27-XII Environnement l'ont démontré aux pouvoirs publics et à l'opinion : ils produisent en effet plus d'électricité renouvelable qu'ils ne consomment d'énergie au total, de sorte que ce projet ne présente aucun caractère d'utilité publique ni générale, et d'autant moins que l'opérateur s'est bien gardé de présenter le moindre projet alternatif comme pourtant la Loi de 2016 le lui impose.

Pour l'ensemble des raisons mentionnées ci-dessus, Co-27-XII Environnement émet un avis particulièrement défavorable au projet de centrale éolienne de la Croix des Boudets.

Graziella Piérini, porte-parole de CO-27-XII Environnement

Tél. 06 33 22 33 93, email graziella.pierini@yahoo.fr

